

Prestation compensatoire et biens

Par betty0147, le 28/09/2010 à 01:09

Bonjour,

Après divorce, nous en sommes au partage des biens.

La PC, ne m'a toujours pas été payée.

Puis-je demander des biens propres à l'ex-conjoint ? en paiement de sa dette ?

Si oui : est-ce que cela, doit être fait en même temps que le partage chez le Notaire ?

Où faut-il faire une demande indépendante ?

Merci

Par mimi493, le 28/09/2010 à 14:29

Vous pouvez demande, effectivement, que la pc soit versée sous forme de biens de la valeur de la PC. ça se fait au moment du partage, l'autre doit être d'accord.